

## DELIBERATIONS examinées Lors de la séance du Conseil municipal **Du 03 avril 2023**

Date de convocation du Conseil Municipal: 28/03/2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 21

Secrétaire de séance : M. Frédéric TRON

<u>Présents</u>: M. BENOIT Denis, M. SYLVAIN Fabien, Mme PIEYRE Marie-Josèphe, M. JEGOU Laurent, Mme GIRARD Monique, M. CHOUPAS Sébastien, Mme AUDINOT Sylvie, M. BARNIER Éric, Mme BEAUCREUX-DERVIN Brigitte, Mme BODIN-CASALIS Rodène, Mme CAUMETTE Sylvie, M. CHAZALETTE Vincent, Mme DEGALLAIX-GIRAUD Sylviane, Mme FAURE Sylvie, M. MARLHENS Denis, Mme MERIEAU Catherine, M. MERIEAU Thierry, M. TRON Frédéric.

Absents excusés: M. CHENIER David, Mme DE MEYER Justine, Mme ETROY Muriel, Mme FURNON Sandrine, M. HUYGHE Philippe.

Absents: Néant

<u>Pouvoirs</u>: M. CHENIER David donne pouvoir à Fabien SYLVAIN, Mme ETROY Muriel donne pouvoir à Brigitte BEAUCREUX-DERVIN, M. HUYGHE Philippe donne pouvoir à Vincent CHAZALETTE.

N° d'ordre	<u>Objet</u>
2023_04_01	Affaires foncières : Examen de DIA
2023_04_02	Séisme en Turquie et Syrie : Aide financière
2022_04_03	Subvention aux associations et autres personnes de droit privé : Vote des subventions 2023
2023_04_04	Fiscalité directe locale : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023
2023_04_05	Approbation des comptes de gestion 2022 du budget principal et annexe « photovoltaïque »
2023_04_06	Approbation des comptes administratifs 2022 du budget principal et annexe « photovoltaïque »
2023_04_07	Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur du budget principal - Affectation
2023_04_08	Budget primitif 2023 – Adoption du budget principal et annexe « photovoltaïque »
2023_04_09	Personnel : Création d'un poste d'Adjoint technique
2023_04_10	Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme : Examen de la convention de partenariat en prévention spécialisée
2023_04_11	Entente Crest Aouste : Convention de partenariat

## La communication au public

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (le droit d'accès aux « procès-verbaux » s'étend également aux délibérations elles-mêmes et à toutes les pièces annexées aux procès-verbaux), des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux, et les publier sous sa responsabilité.

Cette communication peut s'opérer :

par consultation gratuite sur place, à condition que la préservation du document le permette ;
par la délivrance d'une copie aux frais du requérant ;

par courrier électronique.

Article L2121-25 du CGCT Modifié par Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - art. 4

Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.

Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022.